

Désignation de l'entreprise : SASU FORCAST		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 240 AV PAUL CEZANNE		06700 ST LAURENT DU VAR	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 43773143300011		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 31/12/2024	
		N-1 31/12/2023	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	



31/12/2025

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : SASU FORCAST

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :8.000.....)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	4 637 035	4 341 584
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	351 696	455 451
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	4 997 531	4 805 835
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	18	32
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 778	116 763
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	301 876	1 245 466
	Dettes fiscales et sociales	DY	347 731	654 900
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	55 005	661 312
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	706 408	2 678 473
	Ecart de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 703 939	7 484 308
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	706 408	1 988 392
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SASU FORCAST

240 AV PAUL CEZANNE
RES RIVIERA BAIE ENTREE A
06700 ST LAURENT DU VAR

ANNEXE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

JB AUDIT CONSEIL EXPERTISE

9-11 rue Montboissier
l'impérator
06400 CANNES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 5 703 938.94 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 490 780.21 Euros et dégageant un bénéfice de 351 695.89 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	87 285		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 937 169		661 623
Installations générales agencements aménagements divers	98 910		1 741
Matériel de transport	138 645		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	76 481		93 686
TOTAL	3 251 205		757 050
Autres participations	1 459 504		
Prêts, autres immobilisations financières	18 963		1 090
TOTAL	1 478 467		1 090
TOTAL GENERAL	4 816 957		758 140

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			87 285	87 285
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		273 084	3 325 708	3 325 708
Installations générales agencements aménagements divers		684	99 967	99 967
Matériel de transport		40 754	97 891	97 891
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		3 013	167 154	167 154
TOTAL		317 535	3 690 720	3 690 720
Autres participations			1 459 504	1 459 504
Prêts, autres immobilisations financières		620	19 433	19 433
TOTAL		620	1 478 937	1 478 937
TOTAL GENERAL		318 155	5 256 942	5 256 942

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	85 956	1 329		87 285
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 029 653	498 863	273 084	2 255 432
Installations générales agencements aménagements divers	51 050	7 511	684	57 878
Matériel de transport	106 994	9 733	40 754	75 973
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	56 917	33 307	2 358	87 866
TOTAL	2 244 614	549 415	316 880	2 477 149
TOTAL GENERAL	2 330 570	550 744	316 880	2 564 434

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 329				
Instal.techniques matériel outillage indus.	498 863				
Instal.générales agenc.aménag.divers	7 511				
Matériel de transport	9 733				
Matériel de bureau informatique mobilier	33 307				
TOTAL	549 415				
TOTAL GENERAL	550 744				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	50 000				50 000
Sur comptes clients	3 624	10 630	1 284		12 970
TOTAL	53 624	10 630	1 284		62 970
TOTAL GENERAL	53 624	10 630	1 284		62 970
Dont dotations et reprises d'exploitation		10 630	1 284		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	351 203	351 203	
Autres immobilisations financières	19 433	19 433	
Clients douteux ou litigieux	15 564	15 564	
Autres créances clients	698 259	698 259	
Personnel et comptes rattachés	1 304	1 304	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	500	500	
Impôts sur les bénéfices	52 141	52 141	
Taxe sur la valeur ajoutée	53 330	53 330	
Débiteurs divers	809 766	809 766	
Charges constatées d'avance	2 910	2 910	
TOTAL	2 004 410	2 004 410	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	18	18		
Fournisseurs et comptes rattachés	301 876	301 876		
Personnel et comptes rattachés	48 276	48 276		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 541	50 541		
Taxe sur la valeur ajoutée	135 176	135 176		
Autres impôts taxes et assimilés	1 739	1 739		
Groupe et associés	113 778	113 778		
Autres dettes	55 005	55 005		
TOTAL	706 408	706 408		

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	50 454
Autres créances	2 262
Total	52 716

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 536
Dettes fiscales et sociales	41 258
Autres dettes	3 087
Total	59 881

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 910
Total	2 910

4 CAST

Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000 Euros

Siège social : Résidence Riviera Baie

240, Avenue Paul Cézanne

06700 SAINT LAURENT DU VAR

RCS ANTIBES : B.437.731.433

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 30 JUIN 2025

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT **SOUMISE A L'ASSEMBLEE**

DEUXIEME DECISION :

L'Actionnaire unique, après avoir approuvé les comptes sociaux de l'exercice 2024, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 351.696 Euros, de la manière suivante :

1. Procéder à la distribution d'une somme de 160.000 Euros à prélever sur le résultat de l'exercice 2024.

Monsieur Stéphane PILLOUD, propriétaire de 500 actions, touchera un dividende de 320 Euros par action.

Fixe la mise en paiement des dividendes à compter du 25 Juillet 2025, par chèque bancaire ou inscription au crédit du compte courant de l'associé unique de la société, au choix de ce dernier.

Le dividende est soumis pour les personnes physiques à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2% soit une taxation globale de 30%. Le PFU s'applique de plein droit, à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

2. D'affecter le solde de l'exercice, soit la somme de 191.696 Euros au poste « AUTRES RESERVES ».

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice social 2023 :

Dividende total : 160.000 Euros

Revenus éligibles à abattement 160.000 Euros

Exercice social 2022 :

Dividende total : 160.000 Euros

Revenus éligibles à abattement 160.000 Euros

Exercice social 2021 :

Dividende total : 160.000 Euros

Revenus éligibles à abattement 160.000 Euros

Le Président

Monsieur Stéphane PILLOUD



4 CAST

Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000 Euros

Siège social : Résidence Riviera Baie

240, Avenue Paul Cézanne

06700 SAINT LAURENT DU VAR

RCS ANTIBES : B.437.731.433

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE **DU 30 JUIN 2025**

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

Et le Lundi 30 Juin à 15 Heures ,

Monsieur Stéphane PILLOUD, Actionnaire Unique et Président de la société 4 CAST, SAS au capital de 8.000 Euros divisé en 500 actions non numérotées de 16 Euros chacune a tenu la présente assemblée concernant les comptes de l'exercice social 2021.

.....
.....

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Rapport de gestion du Président sur les opérations, la gestion et les comptes annuels de l'exercice social 2024, clos le 31 Décembre 2024, et sur les conventions éventuellement conclues lors de la même période, visées par l'article L.233-3 du Code de Commerce,
- Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2024,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées par l'article L227-10 et L.233-3 du Code de Commerce,
- Pouvoirs pour formalités.

.....
.....

DEUXIEME DECISION :

L'Actionnaire unique, après avoir approuvé les comptes sociaux de l'exercice 2024, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 351.696 Euros, de la manière suivante :

1. Procéder à la distribution d'une somme de 160.000 Euros à prélever sur le résultat de l'exercice 2025.

Monsieur Stéphane PILLOUD, propriétaire de 500 actions, touchera un dividende de 320 Euros par action.

Fixe la mise en paiement des dividendes à compter du 25 Juillet 2025, par chèque bancaire ou inscription au crédit du compte courant de l'associé unique de la société, au choix de ce dernier.

Le dividende est soumis pour les personnes physiques à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2% soit une taxation globale de 30%. Le PFU s'applique de plein droit, à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

2. D'affecter le solde de l'exercice, soit la somme de 191.696 Euros au poste « AUTRES RESERVES ».

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice social 2023 :

Dividende total :	160.000 Euros
Revenus éligibles à abattement	160.000 Euros

Exercice social 2022 :

Dividende total :	160.000 Euros
Revenus éligibles à abattement	160.000 Euros

Exercice social 2021 :

Dividende total :	160.000 Euros
Revenus éligibles à abattement	160.000 Euros

Cette résolution est adoptée par l'Actionnaire unique.

.....
.....
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 Heures 30, par la signature du présent procès-verbal.

Le Président
Monsieur Stéphane PILLOUD

